

PROCES VERBAL

**1<sup>er</sup> Conseil d'école : Mardi 12 novembre 2024**

Ecole Élémentaire Caroline Aigle – 31700 MONDONVILLE

---

**Présentation des personnes présentes et des personnes excusées**

Personnes présentes :

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Mme SOULEROT.....       | Directrice de l'école                         |
| Mme BARRAQUE-ONNO ..... | Mairie de Mondonville                         |
| Mme RAKOTOARISOA.....   | Adjointe au maire enfance et petite enfance   |
| Mme BLANC .....         | Directrice adjointe ALAE                      |
| Mme MARQUE.....         | Enseignante CP A                              |
| Mme FOUBERT.....        | Enseignante de CP B                           |
| Mme DUGNE ESQUEVIN..... | Enseignante de CPC                            |
| Mme COAT .....          | Enseignante de CP/CE1                         |
| Mme WISLEZ .....        | Enseignante de CE1 A                          |
| Mme ARNASSAN .....      | Enseignante de CE1 B                          |
| Mme MUSCAT .....        | Enseignante de CE1 C                          |
| Mme VIATGE .....        | Enseignante de CE2 A                          |
| Mme IMBAULT .....       | Enseignante CE2 B                             |
| Mme MAYNARD.....        | Enseignante de CE2 C                          |
| Mme DEPUY .....         | Enseignante CM1 A                             |
| Mme DELGAL .....        | Enseignante de CM1 B                          |
| Mme RASPAIL.....        | Enseignante de CM1 C                          |
| Mme PHAM VAN.....       | Enseignante de CM2 A                          |
| Mme TROLY.....          | Enseignante de CM2 B                          |
| Mme CHARAJAC .....      | Enseignante de CM2 C                          |
| Mme ESTIVALS.....       | Enseignante coordonnatrice du dispositif ULIS |
| Mme BARLAM.....         | Déléguée des parents d'élèves                 |
| Mme PERIE.....          | Déléguée des parents d'élèves                 |
| Mme PLO.....            | Déléguée des parents d'élèves                 |

Chaque personne se présente individuellement.

**Présentation de l'équipe de circonscription de Colomiers**

L'équipe est formée de M. SIMON, Inspecteur de l'Education nationale, de Mme JOUNT, secrétaire administrative, de M. PUGET, M. DELBERT et Mme BENARD, conseillers pédagogiques, Mme FLAVIER, une référente de vie scolaire et Mme BLAQUIERES, enseignante référente de scolarité SDEI rattachée à notre école.

---

**Présentation du RASED et du Médecin scolaire :**

La psychologue scolaire de notre secteur Mme MOULY sera présente tous les mardis matin.

Cette année, nous sommes école « en réseau ». Deux médecins se partagent notre circonscription. Cela signifie que nous n'avons pas de médecin rattaché à l'école, nous devons contacter par téléphone le secrétariat du Dr ZELMAT basé au CMS de Blagnac pour les situations urgentes. Pour les PAI, la validation et la reconduction (sauf modification importante) des anciens PAI à distance car le médecin scolaire ne se déplacera plus sur l'école.

---

## Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024. Une seule liste fut proposée avec 16 parents candidats titulaires. Les 16 candidats de la liste unique ont été élus. Sur 652 inscrits (parents et représentants légaux), il y a eu 299 votants dont 35 bulletins blancs ou nuls, soit 264 bulletins valides ce qui représente **une participation de 45,9 %** des parents aux élections.

M. SALLES est le président des délégués des parents d'élèves. (DPE)

Mme BARLAM est présidente du bureau de l'association des représentants des parents d'élèves. (APE)

---

## Vote du règlement intérieur de l'école pour l'année 2024-2025

### I - ORGANISATION DE LA SCOLARITE

L'**objectif général** de l'école élémentaire est d'apporter à l'élève les éléments et les instruments fondamentaux du savoir.

La **scolarité à l'école élémentaire est organisée en deux cycles pédagogiques**. Le cycle 2 regroupe le CP, le CE1 et le CE2 et le cycle 3 comprend le CM1 et le CM2 et s'étend jusqu'à la 6<sup>ème</sup> de collège.

Le **Livret Scolaire Unique** est constitué pour chaque élève. Il contient les résultats des évaluations périodiques établies par l'enseignant. Les propositions faites par le maître et le conseil des maîtres de cycle sur la durée à effectuer par l'élève dans le cycle. Les parents le consultent deux fois par an et doivent le signer.

Les **heures d'entrée et de sortie** sont fixées comme suit:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: **8h30 – 12h00 et 14h00 – 16h30.**

**Afin d'éviter de déranger les classes, les entrées et les sorties ne seront pas autorisées en dehors de ces horaires hormis pour les rendez-vous médicaux réguliers (orthophonie, psychologue, psychomotricité, soins élèves avec PPS). Pour les autres rendez-vous (rdv personnels ou rdv médicaux ponctuels) les élèves ne pourront être récupérés qu'aux heures des récréations (10h et 15h pour les CE2, CM1 et CM2 et 10h20 et 15h20 pour les CP et CE1)**

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)** sont placées deux fois par semaine entre **12h00 et 14h00** (horaires et jours définis par l'enseignante de chaque classe).

L'**accueil** des élèves se fait dans la cour à **8h20 et à 13h50**. En dehors de ces horaires un document devra être signé par les parents pour une prise en charge en soins extérieurs.

### II – INSCRIPTION ET ADMISSION

L'admission de l'élève se fait par la directrice sur présentation des documents nécessaires: certificat d'inscription, carnet de santé, livret de famille, arrêté du tribunal en cas de décision de justice concernant la garde d'un enfant. Un certificat de radiation de l'école précédente est exigé.

Toute absence doit être justifiée par écrit (mot dans le cahier de liaison, message sur l'ENT de la classe ou mail à la directrice de l'école)

En cas d'absence prolongée restée sans justification, la directrice en rend compte à sa hiérarchie.

L'**admission des élèves en situation de handicap** est associée à la mise en place d'un "Projet Personnalisé de Scolarisation »

L'école **n'est pas habilitée à donner des médicaments**, excepté s'il y a la mise en place d'un "Projet d'Accueil Individualisé" (PAI) ou s'il y a une demande écrite des parents dans le cas d'une prise régulière de médicaments au long cours.

**Si votre enfant a une maladie déclarée contagieuse par votre médecin vous devez fournir le certificat médical pour un retour en classe de votre enfant.**

### III - ORGANISATION DE L'ECOLE

Le **Conseil d'École** se réunit une fois par trimestre scolaire. Le Procès-Verbal sera affiché dans un lieu accessible aux familles. La communauté éducative, définie par l'[article L. 111-3](#) du code de l'éducation, rassemble, à l'école, les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elle, participent à l'accomplissement de ses missions. Elle réunit les personnels de l'école, les parents d'élèves, les collectivités territoriales compétentes pour l'école ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public d'éducation.

**Il existe une coopérative scolaire.** "L'Office Central de la Coopérative à l'École" (OCCE) est le seul organisme reconnu de l'Éducation Nationale pour la gestion des fonds d'une école publique.

### IV – SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Dans le cadre du « Plan Vigipirate attentat-intrusion » la sécurité aux abords de l'école a été renforcée par la présence de la Police Municipale aux heures d'entrée et de sortie des élèves. L'accueil au portail de l'école est assuré par un personnel enseignant (généralement la directrice) qui se réserve le droit de réaliser un contrôle des sacs et une vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement. Plusieurs exercices « PPMS intrusion » seront effectués chaque année.

## **V - INFORMATIQUE A L'ECOLE**

- L'école met à disposition des élèves du matériel informatique. Son utilisation à l'école peut être soumise à l'acceptation d'une Charte informatique.
- L'école s'efforce d'offrir aux élèves un accès sécurisé à internet.
- L'école utilise une gestion informatisée des données concernant les élèves. Les parents disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. (Article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

## **VI - EDUCATION ET VIE SCOLAIRE**

### **- Chacun s'engage à :**

- \* respecter, y compris dans sa tenue vestimentaire, le caractère de laïcité de l'école : le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- \* arriver dans une tenue adaptée à l'école et à sa classe d'âge.
- \* engager le dialogue en cas de difficulté.
- \* n'user d'aucune violence, sous quelque forme qu'elle soit (geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant ou du personnel de service et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci).
- \* respecter les convictions et la personnalité d'autrui.
- \* respecter les équipements et les locaux mis à disposition dans l'école (mobilier, plantes/arbres, abris, toilettes...)
- \* prendre soin du matériel prêté par l'école (manuels, livres, ...) En cas de dégradation ou de perte du matériel de l'école, les parents sont contraints de le rembourser ou de le remplacer.

**- La liaison avec la famille** se fait par le cahier de liaison qui doit toujours être dans le cartable. Lisez-le très régulièrement. Toutes les informations doivent être signées par les parents qui sont invités à signaler tout problème de santé ou problème familial. De même, utiliser ce cahier pour signaler tout changement dans les coordonnées personnelles ou professionnelles. Les parents peuvent demander à rencontrer les enseignants sur rendez-vous.

## **VII - UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL**

- Hygiène :**
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.
  - Il est vivement conseillé de veiller à la propreté des chevelures. Lorsque la présence de parasites est constatée, les familles sont averties.
  - Il est demandé aux familles de couper régulièrement les ongles de leur enfant.
  - L'enfant qui se blesse doit prévenir l'enseignant ou l'adulte de service.
  - L'enfant qui constate des dégradations dans les toilettes doit prévenir l'enseignant ou l'adulte de service.

### **- Dispositions particulières :**

- \* Les bijoux sont déconseillés.
- \* Les téléphones portables devront être éteints et déposés dans le bureau de la directrice à 8h30 et seront récupérés à 16h30.
- \* L'argent et les objets de valeur sont interdits dans l'enceinte de l'école.
- \* Les objets et produits dangereux sont interdits (objets à lame tranchante, objets en verre, objets pointus, allumettes, briquets, aérosols, détergents, produits pharmaceutiques...).
- \* Les petits jouets apportés de la maison sont acceptés pour les jeux dans la cour exclusivement: élastique et corde à sauter. Chaque enfant reste responsable du rangement de ses jouets.
- \* Certaines activités sportives ne peuvent être acceptées dans le temps de récréation par manque d'installations sécurisées à l'extérieur (mouvements de gymnastique ou d'arts martiaux).
- \* Certains comportements ne sont pas autorisés : tirer, pousser, bousculer, frapper, pincer, mordre, cracher, courir à l'intérieur de l'établissement, jeter des projectiles.
- \* L'accès aux classes est interdit pendant les récréations (sauf sur autorisation de l'enseignant).
- \* Les sanitaires ne sont pas des lieux de jeux.

## **VIII - LES SORTIES SCOLAIRES**

**Les sorties :** Les élèves sont couverts par l'Éducation nationale dans toutes les activités pédagogiques inscrites à l'emploi

du temps de la classe dès lors qu'elles ne sont pas payantes et qu'elles ne débordent pas du temps scolaire.

Toute sortie fera l'objet d'une demande d'autorisation parentale qui doit être obligatoirement signée. Sans signature, l'élève sera orienté vers une autre classe durant la sortie.

Une assurance, souscrite par l'école à partir de la coopérative scolaire, permet à tous les élèves de participer à toutes les activités éducatives. Toutefois il est demandé aux familles de souscrire une assurance scolaire qui protège l'élève contre les dommages causés par l'élève (responsabilité civile) ou subis par l'élève (garantie individuelle accident corporel) à l'école.

Ce Règlement intérieur sera validé lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025

---

A l'unanimité le règlement intérieur a été adopté lors du conseil d'école.

Le règlement intérieur sera affiché dans le panneau d'affichage devant l'école et sera transmis par mail à l'APE

---

## **Organisation pédagogique de l'école**

Cette rentrée 2024/2025 s'est déroulée dans de bonnes conditions d'encadrement avec 399 élèves pour 17 classes dont le dispositif ULIS. Mme SOULEROT étant en arrêt maladie pour cette rentrée, c'est Mme TROLY qui a assuré l'intérim de Direction jusqu'au vendredi 18 octobre 2024.

L'équipe pédagogique se compose ainsi : 19 enseignantes + la directrice + 13 AESH + 1 AESHco ULIS

### **Effectifs :**

**CP** : 3 classes de 24, 23 et 23 élèves

**CP/CE1** : 1 classe de 15 CP et 9 CE1

**CE1** : 3 classes de 25,25 et 26 élèves

**CE2** : 3 classes de 24, 25 et 24 élèves

**CM1** : 3 classes de 26, 27 et 27 élèves

**CM2** : 3 classes de 26, 25 et 25 élèves

**ULIS** : 12 élèves de l'école bénéficient de ce dispositif

Soit un total de **399 élèves répartis en 16 classes**

**Les élèves sous PPS** : 35 élèves sous PPS : 14 élèves notifiés AESH i dont 4 élèves notifiés I + ULIS et 19 élèves notifiés AESH mut dont 6 élèves notifiés M + ULIS. 2 élèves ont une notification unique ULIS.

Dans les locaux de l'école la répartition des classes est ainsi organisée :

- Dans la Bâtiment A (celui où se trouve le bureau de la directrice) se situent 10 classes : le CP/CE1, les 3 CE2, les 3 CM1 et les 3 CM2.
- Dans le bâtiment B, se situent les 7 classes les 3 CP, les 3 CE1 et le dispositif ULIS.

### **Horaires :**

8h30 – 12h00 le matin et 14h00 – 16h30 l'après-midi : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :**

12h00 - 14h00 : 2 fois dans la semaine (jours et horaires variables selon les classes)

Il est rappelé que les APC concernent l'ensemble des élèves de l'école. Néanmoins, il est possible que certains élèves bénéficient de davantage d'heures d'APC que d'autres selon les choix pédagogiques des enseignantes.

Le contenu des APC : Activités en français et en mathématiques

## **CLAS**

Le CLAS entre dans le cadre du nouveau PEDT, ce dispositif a comme axe prioritaire le soutien à la parentalité. C'est un projet financé par la CAF et par la municipalité, le LEC sera l'organisateur mais les enseignantes seront prescripteurs des élèves proposés.

Ce dispositif vise à apporter un appui aux élèves qui n'ont pas les ressources nécessaires à la maison. Les élèves bénéficieront de 2 séances de 1h30 par semaine de 16h45 à 18h15.

Les familles seront contactées individuellement pour donner leur accord.

## **Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages fondamentaux PACTE :**

- Les enseignantes vont proposer aux familles dont les élèves pourront bénéficier gratuitement de ce soutien une fois par semaine de 16h45 à 17h45.

Ainsi 5 groupes d'élèves seront constitués. Chaque groupe sera encadré par une enseignante un soir de la semaine.

En revanche, les stages de réussite durant les vacances scolaires ne seront pas organisés cette année faute de moyens financiers suffisants.

## **Les évaluations nationales :**

Passation des évaluations nationales généralisées à tous les niveaux de classe en élémentaire du CP au CM2.

Remise des résultats individuellement aux familles dans toutes les classes.

Ces évaluations permettent de situer le niveau des élèves de l'école à l'échelle nationale et de la circonscription pour adapter les progressions en fonction des compétences à renforcer.

---

## **Point financier- OCCE**

### **Bilan financier novembre 2024 :**

- Clôture des comptes de l'année 2023-2024 au 31 août 2024 avec un solde créditeur de 9 181,25 €. Comme chaque année, il reste des chèques non encaissés de l'exercice 2023-2024 ainsi que des factures qui sont arrivées tardivement à régler. Au 17 octobre, le solde était de 6 405,09 €. Le Compte-Rendu a été établi et envoyé à l'OCCE, on attend la validation.
- Rappel du fonctionnement de la coopérative : affiliation à l'OCCE (assurance, contrôle) qui a un coût par élève soit 1051 euros pour cette année scolaire ; un fond commun pour les dépenses communes à toutes les classes ; un budget géré par chaque enseignant pour sa classe dont le montant est décidé en conseil des maîtres (15 € par élève pour cette année).
- Don de l'association des parents d'élèves suite aux actions menées sur l'année scolaire 2023-2024 (bourse aux jouets, vente de chocolats, vente de sapins de Noël, vente d'objets avec les dessins des enfants, kermesse). Le montant annoncé à l'AG est de 3 480 €. Nous vous tiendrons informés de l'utilisation de cette somme au prochain conseil d'école.
- Opération vente de chocolats de Noël a été lancée par l'APE, commandes à faire avant le 15/11/2024.
- Appel aux dons libres des parents à la coopérative scolaire va bientôt être finalisé.
- Le photographe est venu à l'école le mardi 1<sup>er</sup> octobre. Un pourcentage sur les ventes (38%) sera récupéré pour la coopérative scolaire.

---

## Les exercices de sécurité : incendie et PPMS :

### 1) Evacuation incendie :

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le mardi 24 septembre 2024 : L'équipe enseignante a réussi en moins de 3 minutes à évacuer tous les élèves et vérifier tous les locaux.

Un deuxième exercice d'évacuation incendie (surprise) s'est déroulé le mardi 5 novembre 2024. Exercice surprise qui a permis en condition réelle de voir la bonne maîtrise de toute l'équipe enseignante et des élèves de l'évacuation rapide et dans le calme.

### 2) PPMS confinement et intrusion :

Un exercice PPMS attentat-intrusion s'est déroulé le mardi 8 octobre 2024.

Cet exercice a permis de simuler une intrusion dans l'école pour lequel la consigne était de se confiner dans les classes dans le silence absolu et en obstruant toutes les issues.

Le nouveau signal sonore installé cet été n'a pas fonctionné dans le bâtiment B et dans l'ALAE. Il est donc prévu un deuxième exercice PPMS intrusion programmé le mardi 5 novembre 2024.

**Mais ce deuxième exercice du 5/11/2024 n'a toujours pas fonctionné de façon optimale car les signaux sonores n'ont pas retenti dans le bâtiment B.**

**Cet exercice a été réalisé en présence de toute l'équipe Technique de la mairie (4 personnes) nous avons donc conclu qu'il était nécessaire de rajouter des bornes de relais du signal**

D'autres exercices programmés et surprises auront lieu tout au long de l'année scolaire.

---

## Présentation de l'évaluation externe 2024/25 :

Cette année, les 2 écoles de Mondonville sont en évaluation d'école dont la finalité est d'écrire un nouveau projet d'école pour fin juin 2026. Sur le plan national, chaque année, 20% des écoles seront évaluées.

Dans le cadre de cette évaluation externe (ou auto-évaluation), seront sollicités, les enseignants, les élèves, les AESH, le personnel ALAE, les parents d'élèves et la municipalité, grâce notamment à des questionnaires. Cette démarche, portée par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), vise à mettre l'accent sur les points forts et les points faibles de nos écoles en réfléchissant sur les apprentissages des élèves, leur parcours scolaire, leur réussite éducative et leur vie dans l'école.

Quatre domaines seront plus précisément explorés :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement.
- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire.
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Après une analyse des questionnaires proposés aux différents partenaires de l'école, les équipes pédagogiques établiront un rapport d'auto-évaluation pour février 2024.

Une équipe d'évaluateurs externes composée d'un IEN du premier degré, d'un directeur et d'un IEN ou d'un personnel de direction du second degré, viendra sur l'école en avril-mai 2024 pour apporter un regard extérieur et leur expertise. Des entretiens auront lieu avec les différents acteurs. Ils rédigeront un rapport destiné à nous aider à construire notre projet d'école en 2025/2026."

## **Le Budget Mairie et les travaux réalisés**

- Qu'en est-il de notre budget 2024 ? notre demande de solde de notre budget pour le spectacle de Noël réservé pour tous les élèves de l'école (spectacle programmé le 16 décembre)

*Réponse : Mme BARRAQUE-ONNO valide ce projet et confirme la participation financière de la mairie à hauteur de 1200 euros. La coopérative scolaire financera le complément (soit 500 euros)*

- Les enseignantes ont transmis à la mairie la liste des besoins en matériel pour attribution au budget prévisionnel 2025. (du mobilier de rangement pour les classes, des séparateurs, des tabourets ergonomiques, des nouvelles chaises pour les élèves, du matériel pour les élèves à besoins particuliers, une relieur et le passage régulier du technicien des vidéoprojecteurs et de l'informaticien)

- Mme BARRAQUE ONNO nous informe qu'en 2025 la coopérative scolaire percevra une subvention annuelle pour le financement des projets pédagogiques menés par les enseignantes.

### Les travaux dans l'école :

- Modification du système de chauffage : Installation d'une PAC, système plus économique. La chaudière au Gaz d'origine a également été remplacée. Le chauffage de l'école sera assuré par ces deux installations
- Peinture de tout le bâtiment A (le bâtiment B sera repeint l'été prochain)
- Installation d'un système d'alarme PPMS intrusion

---

## **Les projets de classe**

|                  |
|------------------|
| <b>CYCLE 2 :</b> |
|------------------|

### **Les classes de CP:**

- évaluations nationales
- élections délégués
- sortie au TMP pour le spectacle Dans la tête de M. Plume le 17 octobre
- sortie à la médiathèque (lecture offerte sur le thème de l'égalité garçon/fille + emprunt de livres)
- cinéma médiathèque « Dounia et la princesse d'Alep »
- sortie en forêt envisagée
- suivi Vendée Globe (CPB, CPC, CP/Ce1)
- collaboration Cm2 C/CPC

### **Les classes de CE1:**

- élection des délégués de classe
- Démarrage en octobre du projet annuel "Musique, chants et danses" à travers les époques historiques avec l'intervention hebdomadaire de Leslie, Dumiste employée par la municipalité. Spectacle de fin d'année (Restitution aux familles des CE1) programmé le mardi 17 juin à la salle Orion.
- visite à la médiathèque le 03/10/24 avec présentation des différents espaces, lecture offerte (Le Prince de Motordus) et emprunt libre
- participation à l'opération "Mets tes baskets" au profit d'ELA le 15/10/24 ;
- Sortie culturelle au Théâtre Municipal de Pibrac pour assister à "Dans la tête de Monsieur Plume" le 17/10/2024
- Visionnage en classe du film "Les Croods" en lien avec la période historique étudiée (La Préhistoire) le 18/10/2024
- Visionnage du film d'animation " Dounia et la princesse d'Alep", offert par la médiathèque, le 12/12/24 + travail en EMC sur quelques thèmes abordés dans le film
- Suivi du Vendée Globe
- Projet Randonnée en Période 5

### **Les classes de CE2 :**

- présentation d'instruments africains par des burkinabés et correspondance avec une école au Burkina
- partenariat avec le LPO: intervention sur les 3 classes sur la biodiversité et construction de refuges pour les animaux
- film le 12 décembre offert par le service culturel: Nina et le secret du hérisson
- course ELA
- chorale avec présentation aux parents le 12 décembre à 16h45
- défis langue pour les CE2C

### **CYCLE 3 :**

#### **Les classes de CM1 :**

- Visite de l'exposition sur la 1ère guerre mondiale, dans le cadre des journées du patrimoine (24/09)
- Élection des délégués le 18/10/24
- Participation à l'opération "Mets tes baskets" au profit d'ELA le 15/10/24
- Visite à la médiathèque le 22/11/24 sur le thème "art et littérature"
- Sortie le 20/12/20 avec atelier "l'arbre à clé" au Museum le matin et atelier "planeur" au quai des savoirs l'après-midi (avec CM1A)
- Visionnage du film d'animation " Pattie et la colère de Poséidon", offert par la médiathèque, le 13/12/24.

## Les classes de CM2 :

- 2 visites de l'exposition sur la 1ère guerre mondiale, dans le cadre des journées du patrimoine, abordant les thèmes « la famille en 14-18 » et « la femme dans la société française en 14-18 », le 23/09/24 et le 26/09/24 ;
- visite du centre de tri de Toulouse le 30/09/24 ;
- élection des délégués le 07/10/24 ;
- participation à l'opération "Mets tes baskets" au profit d'ELA le 15/10/24 ;
- sortie toute la journée à Toulouse avec l'atelier "Makey Makey" au Quai des Savoirs et l'atelier "Comment faire sa généalogie ?" aux archives départementales, le 08/11/24 ;
- participation à la première manche du Rallye maths le 19/11/24 ;
- visite à la médiathèque le 21/11/24 avec présentation de l'auteur Gaël Aymon et emprunt libre (rencontre avec l'auteur prévue le 23/01/25) ;
- visionnage du film d'animation " Pattie et la colère de Poseidon", offert par la médiathèque, le 13/12/24.

---

## **Les questions des parents d'élèves**

Nous sommes heureux de revoir la directrice et nous lui souhaitons une bonne reprise. Merci Mme TROLY d'avoir efficacement fait l'intérim.

### **ENT :**

- Des questions sur le fonctionnement de l'ENT et d'educonnect... certaines fonctionnalités ne marchent pas et plusieurs parents rencontrent des difficultés pour créer leur compte.

*Réponse : Les parents peuvent s'adresser à l'enseignante de la classe mais le système présente effectivement quelques difficultés de fonctionnement cette année.*

- Comment on change les données personnelles (nom, prénom...) quand il y a des erreurs.

*Réponse : envoyer un mail à la directrice avec les informations à modifier sur ONDE.*

### **CANTINE :**

- **nouvelle salle de restauration** (inscription le vendredi pour la semaine suivante):

- 20 min maxi pour déjeuner et le temps est décompté dès les premiers arrivés. Est-ce vrai ?

*Réponse : Le temps est adapté aux besoins des élèves*

- Quel est le principe de fonctionnement de cette salle ?

*Réponse : L'ancien réfectoire des CP a été transformé en salle de « Restaurant » avec des petites tables de 4 élèves avec des sièges confortables et des séparatifs permettant de créer des espaces individuels. Les élèves mangent au calme et 4 espaces sont en cours de création (lecture, musique, créatif et discussion). Cet espace est accessible à tous les élèves de l'école du CP au CM2 sur inscription la semaine précédente.*

- N'y a-t-il pas d'engorgement dans l'autre partie de la cantine ?

Réponse : En moyenne 350- 360 élèves sont inscrits à la cantine le midi. Environ 100 élèves mangent dans la nouvelle salle « restaurant », ce qui représente plus que le nombre d'élèves de CP qui y mangeaient les années précédentes. Cette nouvelle formule permet de délester le nombre de passages dans le réfectoire du self qui fonctionne en continu.

### **PPMS:**

- Pas de porte côté chemin qui mène à l'ALAE pour évacuer la classe (CE2 & CM2). Obligé de passer par le couloir pour quitter l'école => même sujet en cas d'incendie dans le couloir.

Réponse : Le bâtiment est aux normes de sécurité validées à plusieurs reprises lors de toutes les commissions de sécurité assurées par les pompiers et les responsables techniques de la commune. Des protocoles d'évacuation sont mis en place et sont travaillés lors des exercices d'entraînement.

- Les parents non invités aux exercices, pouvons-nous être présents si disponibilité d'un des parents élus ?

Réponse : La directrice invitera l'APE lors des prochains exercices de sécurité.

### **MAIRIE**

- Est-ce que le collège sera construit dans les délais pour la rentrée 2027 comme prévue ?

Réponse : Il a du retard dans le projet de construction du collège sur la commune de Mondonville en raison d'une analyse de sol qui a mis en évidence un problème de protection d'une espèce d'oiseau. Mais également en raison d'une restriction budgétaire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le projet est repoussé à ce jour à septembre 2029.

- Manque d'hygiène dans les toilettes. Un deuxième passage est-il envisageable?

Réponse : Le nettoyage est déjà effectué deux fois dans la journée et ponctuellement en cas de signalement, les toilettes peuvent être nettoyées à la demande. Sur le temps de la pause méridienne les toilettes attenantes à la cantine ne sont nettoyées par le personnel d'entretien qu'après le service de restauration. Les toilettes dans les couloirs face aux classes peuvent être utilisées tout au long de la journée (hors pause méridienne).

- Aucune réponse à l'e-mail de sécurisation du parking et de l'entrée envoyé à la mairie.

Réponse : La demande modification a été transmise par la Mairie auprès de Toulouse Métropole qui est la seule instance à pouvoir valider les travaux nécessaires. La demande porte sur la modification de la zone « Dépose minute ».

- Changement du prestataire CRM est-il prévu avant la fin du contrat? (plastique bleu dans les repas)

Réponse : Il n'est pas prévu de changement de prestataire. Le personnel cantine contrôle les plats et en cas de problème la société CRM est immédiatement informée.

MERCI A TOUS

**! Modification des prochaines dates !** : Le Prochain Conseil d'école se tiendra le lundi 3 février 2025 à 17h00 et le 3<sup>ème</sup> Conseil d'école de l'année se déroulera le jeudi 12 juin à 17h30.